

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 35365 du 9 mai 2019 portant attribution
des échelons exceptionnels du grade de capitaine**

NOR : INTJ1912167S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide:

Article 1^{er}

Sont admis à l'échelon exceptionnel de leur grade les capitaines désignés ci-après :

À compter du 1^{er} août 2019

Bocktaëls Pascal	NIGEND : 114 302
Cadario Gilles	NIGEND : 113 613
Geider Frank	NIGEND : 114 100
Grardel Philippe	NIGEND : 122 518
Jacques Patrick	NIGEND : 114 790
Le Blay Jacques	NIGEND : 114 803
Lecointre Jean-Marc	NIGEND : 137 450
Moreau Hervé	NIGEND : 205 391
Plaza Bruno	NIGEND : 115 297
Plubel Thierry	NIGEND : 129 053
Renotte Philippe	NIGEND : 113 578
Schneider Pascal	NIGEND : 112 823
Séara Pascal	NIGEND : 120 751
Tritschler Philippe	NIGEND : 126 688
Viguié Patrick	NIGEND : 122 329

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA